

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 944 publiée le 27 juin 2023

UNE PROFANATION EVITE A CARNAC PAR LE COURAGE DE QUELQUES FIDELES



Le 13 mai dernier, un concert profane a été autorisé dans l'église Saint-Cornély de Carnac (Bretagne) dans le cadre d'un festival culturel, *You Origin*. La paroisse et le diocèse ayant donné leur accord. Cependant, des fidèles locaux s'y sont opposés - notamment car l'un des titres des œuvres jouées par une organiste suédoise, Kali Malone, s'appelait « *Sacer Profanare* »(Traduction : Profaner le sacré). Pourtant, la profanation sous couvert de culture a été empêchée. Trente bretons, à l'appel de Civitas et de fidèles locaux, ont empêché le concert profanatoire, récitant le chapelet à l'entrée de l'église jusqu'à ce que le maire prenne la décision d'annuler le concert.

Comment des prêtres et le diocèse ont pu signer pour « *Sacer profanare* » dans une église ?

Les fidèles ont écrit une lettre ouverte à l'évêque de Vannes, Mgr Centène :

« Les 12, 13 et 14 mai prochains, Echonova, une structure grassement subventionnée par le conseil départemental du Morbihan et l'agglomération de Vannes, dédiée aux "musiques actuelles" à savoir électro- contemporaines, organise un festival à Carnac, lieu emblématique du patrimoine de l'humanité, célèbre pour ses alignements mégalithiques.

Ce qu'il y a de plus embêtant, c'est que la paroisse de Carnac, et tout l'ensemble paroissial avec, ait accepté de confier l'église saint Cornély pour un concert produit par Kali Malone (entre nous, je préfère Molly) une jeune compositrice étasunienne de musiques actuelles, qui avoue elle-même ne pas être organiste,

mais souhaite avoir pour une soirée l'orgue historique de Carnac, construit en 1775 par le P. Florentin Grimont, père carme. Orgue à l'origine placé dans la chapelle du pèlerinage de sainte Anne d'Auray. [...] Le titulaire de l'orgue n'a pas eu son mot à dire.

Quoique l'œuvre en question soit assez médiocre et insipide et ne présente rien de répréhensible sur le plan musical, c'est son titre qui interroge le chrétien : "*Sacer profanare*", à savoir, profaner le sacré, ce qui est une énième provocation envers les fidèles catholiques, qui n'ont guère été mis au courant.

Vu son répertoire, elle aurait très bien pu se contenter d'un clavier électronique au milieu des alignements de menhirs [certains événements du festival ont effectivement eu lieu en plein air au milieu des menhirs]

Ce qui est le plus grave dans l'histoire, c'est que des laïcs engagés et des prêtres aient pu signer une autorisation de concert sans lire l'intitulé: "*Sacer profanare*". Rien que pour ces deux mots, ils auraient dû opposer un refus poli mais ferme. Et en plus d'être subventionnés par nos impôts, le concert est à 20 euros l'entrée ! Le concert doit se tenir le 13 mai, jour de la fête de N.D de Fatima à 22H30 en l'église de Carnac.". Les auteurs du courrier invitent "les fidèles de Carnac, les vacanciers, comme les historiques à contester auprès du presbytère et à faire prière de réparation en disant le chapelet" ».

Jouer un tel titre dans une église bretonne - et un album intitulé « Codex sacrificium », c'était plus qu'ailleurs une mauvaise idée, comme le rappelait Riposte Catholique : « à Nantes en décembre 2021, la veille de l'Immaculée Conception, un concert profanatoire organisé avec l'assentiment du diocèse de Nantes, d'abord à Saint-Clément, puis à Notre-Dame de Bon Port, avait été empêché par les catholiques nantais. Les Bretons de Carnac, terre de mégalithes bien dressés, sont-ils plus mous ? ».

Les jours ont passé, et malgré une - molle - réaction du diocèse de Vannes comme quoi le titre « Sacer profanare » n'allait pas être joué, le curé de Carnac, le recteur, le père Dominique le Quernec, drapé dans sa fonction de curé, a refusé de répondre aux fidèles qui l'interpellaient, et le diocèse maintenait le concert.

Peu avant le concert, le 13 mai, Riposte Catholique publiait des photos de l'église

transmise par un lecteur, au moment des essais sonores.

« d'après les photos qui nous ont été communiquées le diocèse de Vannes n'a certainement pas eu connaissance des textes officiels romains et de la CEF qui réglementent les concerts dans les églises affectées au culte. Les voici.

Entre autres, l'on constate du matériel lourd, et des sonos jusque dans le chœur - matérialisé par une grille, c'est difficile de l'ignorer - à quelques mètres de l'autel. Pour rappel, ces consignes précisent : « On n'occupera jamais le chœur de l'église et on respectera en toute circonstance l'autel, l'ambon et le siège du célébrant ».

Aussi, elles prévoient que « le Saint Sacrement aussi sera respecté voire transféré en un autre lieu ». Ce qui n'est visiblement pas le cas. Par ailleurs, une église ne doit être utilisée que pour des activités cultuelles. Sous peine de perdre son affectation - c'est la lettre même de la loi de 1905.

C'est pourquoi le concert ne peut être que de musique religieuse - ce n'est pas le cas à Carnac - et ne peut, comme l'expose l'archevêché de Paris, occuper l'église avec du matériel lourd ».

Faisant le parallèle avec la mise à disposition de la collégiale d'Alençon pour en faire un dortoir à migrants, au même moment - migrants qui se disent mineurs, mais qui ont refusé la prise en charge hôtelière et même de rencontrer le préfet - Riposte Catholique s'interrogeait : « à Carnac, le curé Dominique le Quernec - avec l'assentiment du vicaire général du diocèse de Vannes, Philippe Le Bigot, que nous avons contacté - laisse s'organiser dans l'église, et jusque dans l'espace sacré, un concert qui n'y a pas lieu d'être. Dans les deux cas, ont ils conscience qu'une église est un lieu sacré ? Pas un dortoir, pas une salle polyvalente. Un lieu sacré qui contient la Présence Réelle. Y croient ils encore ? »



Le combat des Trente, de 1351 à 2023

une profanation empêchée par la seule force de la prière

Le combat des Trente - un épisode de la guerre de Succession de Bretagne, en marge de la guerre de Cent Ans, sous le chêne de Mi-Voie à Guillac le 26 mars 1351, est resté dans la mémoire bretonne comme l'un des derniers combats de la chevalerie médiévale et un épisode célèbre des guerres de Cent Ans - plus que les victoires françaises de Patay ou de Formigny acquises par la force des armes bretonnes.

« A peine 672 ans après, le nouveau combat des Trente a eu lieu », relatait Riposte Catholique le lendemain. Trente fidèles bretons, en prière à l'entrée nord de l'église Saint Cornely de Carnac - et à l'intérieur - ont empêché le concert profane et profanatoire d'avoir lieu. Vers 23h05, le maire de Carnac a du se prononcer pour l'annulation dudit concert, devant les gendarmes. Les fidèles ont alors quitté les lieux, dans le calme. Depuis plus d'une demi-heure, à l'appel des sections bretonnes de Civitas, ils récitaient les mystères glorieux et douloureux, massés sous le porche nord »

Pendant qu'ils priaient - une vingtaine devant la porte, encore d'autres dans l'église - une cinquantaine de personnes se sont massées sur la place - mais le concert, pour lequel une petite billetterie a été installée à l'entrée de l'église, n'avait attiré que cinq à six personnes, vu le prix prohibitif des places (20 euros).

Parmi les gens massés sur la place, quelques-uns ont demandé aux trois policiers municipaux présents, puis aux quatre gendarmes, d'intervenir contre les « fachos », de faire usage des « lacrymo » [de les gazer, quoi] et de contrôler leur identité.

Breizh Info, aussi présent, indique : « trois policiers municipaux un peu eseuilés sont arrivés, puis sont entrés dans l'église à 22h20 s'assurer que tout allait bien. Au même moment, le curé répondait au téléphone à une fidèle que les priants « font du tapage nocturne et une profanation ». Car ils prient le chapelet, dos à la porte de l'église...

A 22h40, quatre gendarmes sont sur place. Ils font quelque peu reculer l'attroupement qui grossit - une demi-heure avant, seule une dizaine de personnes attendait pour acheter des billets pour le concert, ou tout au moins se renseigner du prix des places. Dans la foule, un jeune homme (?) s'agite contre « les fachos ». Il a les ongles laqués de rouge. Néanmoins, personne ne reprend ses slogans.

Un gendarme auditionne posément le jeune homme qui est le responsable local de Civitas. Puis explique aux organisateurs, un peu à l'écart, qu'ils sont en attente d'une décision d'intervention ou non, que tout remonte au préfet, et que c'est à lui, de donner, ou non, l'intervention. L'attroupement grossit, sans autres violences - seule une femme essaie de forcer le passage sous le porche. Elle se fait arrêter net, une fidèle lui lance - « arrière, Satan ! ». Et décidément, elle recule ».

Une fois l'annulation du concert acquise, les fidèles ont quitté les lieux dans le calme, et sans toucher, ni à l'église, ni au matériel. Breizh Info poursuit : « l'attroupement se disperse, les fidèles partent en groupe, applaudis. Un jeune dans un coin, « et voilà ! On va encore passer pour des cons, raté pour le concert ». Un autre lui répond, « ils ne vont tout de même pas envoyer des CRS de Vannes pour gazer des gens qui sont en train de prier quand même ».

« Ma maison est un lieu de prières et vous en avez fait une caverne de voleurs »

Après l'annulation du concert, des fidèles s'exprimaient dans les colonnes de *Breizh Info*

« Nous avons rappelé calmement, par la force de la prière, qu'une église n'est pas une salle de concert, une salle polyvalente, ou un lieu dit de culture, c'est un lieu sacré. La présence réelle ne semble même pas avoir été retirée.

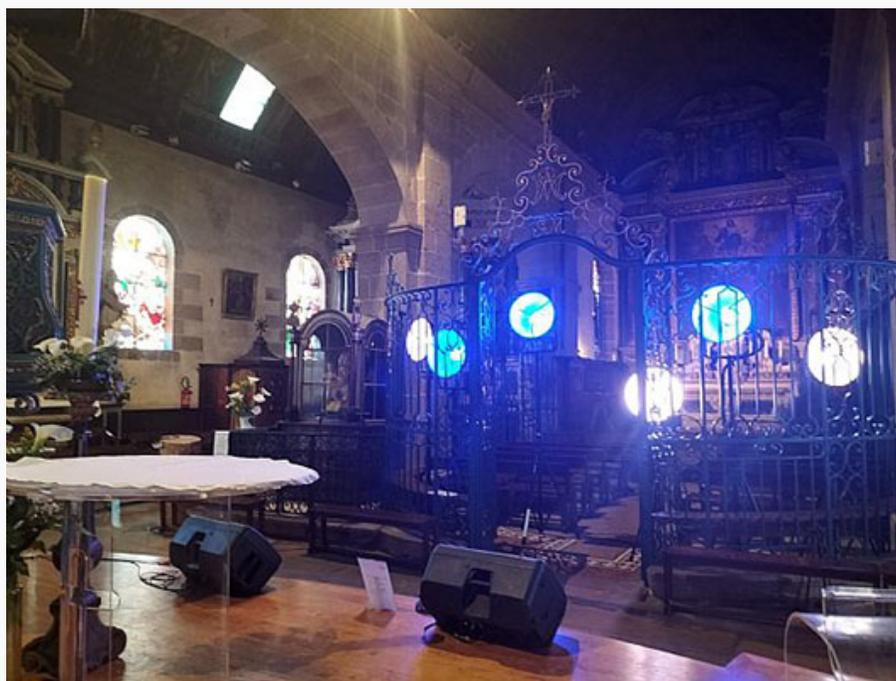
Nous avons fait ce qu'il fallait faire, ce concert n'avait pas lieu d'être à cet endroit - et en plus, comme il faisait très beau, ils auraient très bien pu aller jouer entre les menhirs comme le matin même ou à Carnac-Plage... certes, d'autres auraient pu en profiter, à distance, et donc ils auraient peut-être moins vendu de billets à 20 euros que s'ils s'enfermaient dans l'église, mais là encore, ce n'est pas un prétexte à prendre en compte pour des concerts dans des lieux sacrés, pas plus que la qualité des œuvres ou le nombre de petits points en triangle derrière l'organisation ou le donneur de subventions ».

Une autre habitante de Carnac, qui était sur la place ce samedi 13, s'exprime : « pour le père Le Quernec - qui n'a visiblement pas jugé utile de s'abaisser à venir discuter avec nous, puisqu'on n'est pas de la paroisse, ou de sa paroisse tout au moins - quand il dit autoriser n'importe quoi dans les églises par attitude pastorale, visiblement, il ne va pas jusqu'au bout de sa logique, bref. On ne peut que lui rappeler les paroles du Seigneur : Ma maison est un lieu de prières, et vous, vous en faites une caverne de voleurs ».

« Nous avons fait calmement valoir le fait qu'une église est un lieu sacré et que ce type de concert n'a pas à y avoir lieu, quelle que soit l'intention », témoigne dans les colonnes de Riposte Catholique un fidèle de Carnac.

« Dominique [le Quernec, curé de Carnac] n'a pas voulu écouter ceux d'entre nous qui lui faisaient part de nos réserves, merci à ces jeunes de rappeler que ce n'est pas lui, Dominique le Quernec, qui commande, mais Dieu. Une église n'est pas une salle de concert ou une discothèque, c'est un lieu sacré », confie une fidèle plus âgée qui était sur la place. Du reste, la loi de 1905 ne dit pas autre chose : une église doit être affectée au culte, point. C'est une église, donc un espace sacré.

Avec calme, Foi et détermination, Trente Bretons l'ont rappelé ».



Le curé demande qu'on lui fasse un chèque en blanc... le mérite-t-il ?

Dominique le Quernec, recteur de Carnac, n'était pas présent le soir du 13 mai et n'avait pas jugé utile de répondre aux fidèles. « Interpellé peu avant sa messe, il avait balayé : « je suis bien libre de ne pas répondre aux gens qui m'ont sollicité [pour lui faire part de leurs réserves] Il faut faire confiance aux gens qui sont en responsabilité d'église ».

« Sauf que la confiance, cela se mérite », rappelle *Breizh Info* : « le 21 octobre 2021, l'ex-vicaire général de Vannes - le second personnage du diocèse après l'évêque, en charge notamment de la discipline dans le clergé, souvent des nominations et de nombreuses autres fonctions d'organisation religieuse - passait en procès au tribunal correctionnel pour avoir, « de façon irrégulière, perçu des offrandes de messes et obtenu des prêts personnels auprès de prêtres et de congrégations en usant de son titre officiel de vicaire général ».

Il a, rappelait alors Actu Morbihan, « reconnu la totalité des malversations financières qui lui étaient reprochées pour un total évalué à 678.000 euros, dont 175.000 euros aux dépens directs du diocèse par détournements d'offrandes de messes ». Et le « tribunal a rapporté que cela lui a permis, pendant de longues années, des relations intimes avec de jeunes adultes majeurs ». Autrement dit, des relations homosexuelles tarifées - ce qui n'est pas très compatible non plus avec les engagements du sacerdoce. Il a été condamné à trois ans de prison avec sursis et à 171.239 euros de remboursements divers. Il n'est guère étonnant que les fidèles du diocèse de Vannes en général et de Carnac en particulier n'aient pas beaucoup confiance... »

La réaction amère du diocèse de Vannes désavoué... vous avez dit cléricalisme ?

Le diocèse de Vannes, désavoué par ses fidèles et la Providence, a lui aussi cherché absolument à avoir raison devant les hommes... d'où un communiqué quelque peu décalé et accusateur :

« La commission de discernement de la paroisse n'a jamais repéré dans le programme d'oeuvre contraire au message de l'Évangile qui aurait pu porter atteinte à la dimension sacrée du lieu ; le titre « sacer profanare », qui semble avoir mis le feu aux poudres, n'a jamais figuré sur le programme présenté pour ce concert. Le diocèse s'interroge : quelles étaient les intentions de ceux qui ont mis ce titre en avant ? Pourquoi cette désinformation ? Dans quel but se sont-ils livrés à cette instrumentalisation mensongère ? Le diocèse soutient tous ses prêtres qui, comme les maires, peuvent être amenés à vivre des situations ingérables, tiraillés entre les demandes d'accès aux églises pour des manifestations culturelles, lorsque celles-ci paraissent légitimes, et des réactions épidermiques et parfois extrêmes de groupes activistes.»

Néanmoins des leçons semblent avoir été tirées de l'affaire de Carnac : « cette expérience douloureuse invite les commissions de discernement à une double attention. Il leur faut être attentives, non seulement à la qualité des oeuvres et à leur adéquation avec le lieu sacré dans lequel elles sont présentées, mais aussi, dans notre époque troublée où la violence est toujours sous-jacente, aux interprétations et à l'instrumentalisation qui peuvent en être faites ». Aux fidèles Bretons de juger sur pièce - comme on dit, c'est au pied du mur qu'on voit le (franc-)maçon.

Le maire invente une baffe...

mais découvre avec l'affaire des menhirs, ce qu'est une opposition violente

Pour se faire pardonner, probablement, d'avoir du annuler le concert profanatoire, dès le lendemain dans le Télégramme, le maire Olivier Lepick affirme qu'une de ses adjointes a été baffée - c'est celle qui a tenté de forcer le passage pour entrer dans l'église et s'est fait arrêter net par une femme qui lui a dit « arrière Satan ».

Pure invention, selon le correspondant de Riposte Catholique que nous avons joint : « je faisais mes prises de vue à deux mètres à peine des fidèles qui priaient. A cet endroit, s'il y avait eu une baffe, premièrement, je l'aurais vu, ensuite, tout le monde l'aurait vu et entendu. Elle s'est fait répondre "arrière Satan" et s'est arrêtée, mais il n'y a pas eu de baffe et je suis prêt à en témoigner en justice s'il le faudra ».

Il ne le faudra probablement pas. L'adjointe elle-même, alors que tous les médias ont repris la fake news de la baffe et permis au maire de se faire mousser avec

l'annonce qu'il portera plainte - contre qui ? - a démenti l'existence de la baffe dans Ouest-France 48h après.

Entretemps, Olivier Lepick a pu relativiser « l'absence de dialogue » des fidèles en prière et la soi-disant violence dont il les accusait. La commune a en effet été mise en cause pour avoir permis l'abattage de 39 menhirs pour construire une grande surface de bricolage - il n'y a pas eu de fouilles archéologiques sur cet alignement, un parmi tant d'autres de la région, mais qui figurait parmi les plus anciens et dans le périmètre le plus important pour l'Unesco.

Le maire et la décision de la commune de Carnac ont fait l'objet d'une couverture médiatique nationale - et d'une condamnation presque unanime. S'en sont ensuivies menaces contre la municipalité, le maire et sa famille - qui est sous protection policière - l'église a été taguée, une association a déposé plainte, une enquête ouverte.

Olivier Lepick a découvert à ses dépens que dans la vraie vie, l'opposition peut être bien plus violente que 30 bretons en prière contre un concert qui n'aurait jamais du avoir lieu dans une église... si et seulement si le diocèse de Vannes, le curé de Carnac et le maire avaient connaissance du cadre légal.

REFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1 - Seule notre lâcheté permet de tels sacrilèges et on ne réalise malheureusement pas suffisamment la puissance que peut avoir une opposition paisible mais ferme face à de tels scandales.

2 - En fait, si deux ou trois fidèles sont déterminés à s'opposer à de tels scandales, ils découvriront, tout comme à Carnac, qu'ils sont entourés de trente inconnus qui viendront volontiers les soutenir. Car les silencieux sont nombreux et n'attendent que des chefs pour s'engager dans des réactions de prières salutaires.

3 - Ainsi, le bon sens et la justice sauront-ils s'imposer car les hommes de bonne volonté savent au fond d'eux où est le bien et où est le mal... quand certains de nos responsables semblent l'avoir perdu de vue voir pire l'ignorent volontairement.

4 - Notre attitude devrait être aussi celle-ci dans ces centaines de paroisses où les pasteurs ont joué à l'autruche devant des demandeurs de liturgie traditionnelle, souvent nombreux, qu'ils ont tout simplement ignorés voire méprisés ou traités de façon injuste.